



Problème d'une indemnité suite à un accident de travail

Par **Yohann**, le **25/06/2009** à **17:14**

Bonjour, je me présente je m'appelle Yohann j'ai 21ans.

Suite a un accident de travail qui est survenu le 24/04/2008 mon acuité visuel a baissé de 60% a cause a une perforation de l'oeil droit. autrement dit j'avais 10/10 et maintenant 4/10.

J'ai reçus un courrier me stipulant qu'après examens de mon dossier et des conclusion du service médical, mon taux d'incapacité permanente est fixé a 5.00%

donc voila je vais recevoir une indemnité forfaitaire de 1828.69€

Qu'en pensez vous ?

merci d'avance pour vos réponse

Par **Cornil**, le **28/06/2009** à **15:21**

Bonjour yohann

Je n'ai pas la compétence pour te dire si cette décision et cette indemnité sont correctes. Tu peux toujours contester devant la commission de recours amiable de la CPAM puis éventuellement le tribunal de l'invalidité (TCI : tribunal du contentieux de l'invalidité).

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est en plus!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Par **Yohann**, le **29/06/2009** à **11:48**

Bonjour cornil, et merci de votre réponse ! je vais préparer un courrier et leur envoyer !

Je vous tiendrais au courant de ma situation